

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 5 JANVIER

Philanthropes de Carton

Tout récemment, M. Avez, député de la Seine, qui plus est — n'oubliez pas cette particularité que nous avons le tort irréparable d'ignorer — M. Avez demandait à la Chambre une dotation de 20 millions pour les veuves d'ouvriers. Est-ce un capital de 20 millions dont le revenu permettra d'assister ces veuves, pourvu toutefois qu'on définisse catégoriquement une fois pour toutes, en quoi consiste la profession générale d'ouvrier, où commence et où finit l'ouvrier? Est-ce une rente annuelle de 20 millions à partager entre les membres de cette intéressante catégorie? Les renseignements précis manquent à cet égard. Mais M. Avez doit renouveler incessamment son postulat que nous nous empresserons de détailler lors du « revenez-y ».

Il y a mieux. Dans les réunions publiques au travers desquelles le citoyen Piéron trimballait sa candidature, cet honorable fruit sec exigeait qu'on employât ou tout au moins qu'on rémunérât tous les ouvriers sans travail.

En voilà une proposition qui faisait florès dans le clan illimité des « qui ont un poil au fond de la main ».

La motion Piéron semblait, lors du scrutin et ne surnagera pas avant les prochaines élections législatives. Quant à la toquade de M. Avez, la Chambre la remisait, avant son congé. Ceux-là mêmes qui l'applaudissaient avec le plus d'ardeur, qui la volaient d'enthousiasme, ne se faisaient guère d'illusion sur ses destinées. Ils n'ignoraient pas qu'il s'agissait là d'une simple manifestation socialiste dont ils connaissaient parfaitement la portée et le but: c'était, une fois encore, une simple eulevée de boutique contre la bourgeoisie et le capital, protestation contre l'octroi d'une pension à la famille d'un ancien ministre, d'un président de la Chambre, mort pauvre après avoir occupé ces hauts emplois où le citoyen Fabérot ne parvient point à s'expliquer qu'un homme intelligent ne fasse pas fortune.

Au besoin, on pourrait objecter à ce bon M. Avez que la somme de 20 millions exigée par lui est un chiffre en l'air, car il ne peut affirmer, ni qu'elle sera suffisante, ni qu'elle sera supérieure aux besoins; il a indiqué ce chiffre comme il en aurait indiqué un autre, sans le motiver, sans le justifier, et cela précisément parce qu'il s'agissait d'une simple manifestation.

On pourrait lui dire encore que, si les veuves d'ouvriers sont dignes qu'on s'intéresse à elles, les veuves des petits employés, des petits commerçants, de tous ces humbles, plus misérables encore sous leurs paletots râpés que d'autres sous la blouse, ne méritent pas une moindre sollicitude et que, par conséquent, on peut soupçonner à leur tour les socialistes d'indifférence pour ces misères qu'ils ne songent pas à soulager, parce qu'ils sentent ces misérables réfractaires par dédain à leur exploitation.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler, avant que la Chambre ne « reprenne ses travaux » (!!!) et pour qu'elle en fasse, en cas de réapparition, soudaine et bonne justice, les dernières conceptions funambulesques du socia-

lisme qui établissent, jusqu'à l'évidence, ce qui se cache d'égoïsme, de mensonge. d'hy-pocrisie et de filouterie sous les déclamations de ces faux amis du pauvre. On n'a pas oublié ce propos tenu par un chef du groupe révolutionnaire: « Nous gardons notre argent pour ceux que nous voulons conquérir; quant aux camarades malheureux, qu'ils se débrouillent comme ils l'entendront: pour eux, le guichet est fermé ».

Une Ville heureuse

La ville d'Elbeuf, qui compte près de 25,000 habitants, vient de voir réaliser à son profit une réforme depuis longtemps réclamée par l'unanimité des contribuables français.

L'état des finances de la ville a permis, en effet, à sa municipalité de demander au gouvernement et d'obtenir l'autorisation de supprimer les droits d'octroi.

Le nouveau régime économique est mis en vigueur depuis le 1^{er} janvier.

Comme les dégrèvements portent sur les principaux articles d'alimentation et sur les objets de première nécessité, il s'est produit instantanément une baisse de prix sur toutes les marchandises. Les bouchers réduisent sensiblement le prix de la viande, les charbonniers diminuent de trois francs cinquante par tonne le prix du charbon; les épiciers annoncent qu'il vont faire de même. La Compagnie du gaz suit cet exemple; elle vient de faire afficher des pancartes portant, en grosses lettres, les mots: « Suppression de l'octroi. Diminution du prix du coke. »

Heureuse ville!

Ce n'est pas Saumur qui marchera jamais sur de pareilles brisées!

INFORMATIONS

La démission de M. Félix Faure

Le *Figaro* donne comme probable la démission d'un des membres du cabinet.

Ce membre est M. Félix Faure, qui démissionnerait pour disputer la présidence de la Chambre à M. Brisson, se conformant en cela aux désirs de plusieurs hauts personnages.

On consulte les principaux membres de la majorité sur les chances d'un échec de M. Brisson pour lequel on prétend que le Président Casimir-Perier a des tendresses qui déplaisent à M. Dupuy.

La caisse de secours et retraites des ouvriers mineurs

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire sur l'application de la loi relative aux caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

M. Barthou rappelle que, si l'administration ne peut intervenir que par la voie des conseils auprès des intéressés dans les dispositions relatives à la transformation des anciennes institutions, elle peut agir efficacement pour presser la constitution des sociétés de secours.

Candidature de M. de Lanessan à Lyon

Un certain nombre de négociants de Lyon songeraient à offrir la candidature à M. de Lanessan pour le siège de député laissé vacant par la mort de M. Burdeau dans la première circonscription de Lyon.

Les tableaux de concours pour la Légion d'honneur et pour la médaille militaire

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les tableaux de concours de l'armée active pour la Légion d'honneur (officiers et chevaliers) et pour la médaille militaire seraient insérés au *Journal officiel*, comme cela a lieu pour les tableaux d'avancement dans le grade.

La tenue des sous-officiers

L'instruction ministérielle portant description des uniformes a déterminé pour les officiers ou assimilés le port de la chaussure d'ordonnance en cuir ciré, ne présentant ni piqûres, ni boutons, ni lacets apparents.

Le général Mercier vient de décider que cette disposition serait applicable aux sous-officiers rengagés ou commissionnés de la cavalerie, de l'artillerie, du train, en ce qui concerne la tenue de ville, qui sera renvue ainsi plus élégante.

Les chemins de fer du Sud

À l'arrestation de M. Félix Martin, il faut ajouter celle de MM. H. Bobin, sous-directeur, et René André, entrepreneur de travaux publics.

Les deux premiers avaient été arrêtés dans le cabinet du juge d'instruction, à la suite de leurs interrogatoires. M. André a été arrêté à son domicile.

Les trois prévenus ont été écroués au Dépôt sous l'inculpation « de faux en écritures de commerce ».

Souscription pour les noces d'or du cardinal Richard

La souscription ouverte par les catholiques de Paris pour offrir à S. Em. le cardinal Richard, pour ses noces d'or sacerdotales, le maître-autel du Sacré-Cœur à Montmartre, a atteint 130,000 fr.

Les avortements de Limoges

Le parquet de Limoges est actuellement saisi d'une importante affaire d'avortement. Dix-huit arrestations ont été opérées; les principaux coupables sont un nommé Sarandy et une femme Corbe, qui vivaient maritalement. Ils pratiquaient leur industrie depuis près de vingt ans. Il arrivait que, dans certaines communes où ils opéraient, le chiffre des décès avait considérablement augmenté, tandis que celui des naissances devenait insignifiant.

L'affaire viendra devant la cour d'assises de la Haute-Vienne à la 2^e session de 1895.

Une ivrognesse brûlée vive

La veuve Teissier, âgée de soixante-trois ans, ménagère à Trentemoult, rentrait hier dans sa maison, en état d'ivresse; s'étant approchée du feu, celui-ci prit à ses vêtements. Deux voisins, aux cris de la malheureuse, défoncèrent la porte, mais il était trop tard: la vieille femme était entièrement carbonisée.

Bijoux non contrôlés

Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner à six mois de prison et 20,000 francs d'amende MM. Poons et Citroen pour contravention à la loi de la garantie des matières d'or et d'argent.

Ces deux étrangers, marchands de bijoux à Bruxelles, étaient poursuivis à la requête des administrations des douanes et des contributions indirectes pour avoir introduit en France frauduleusement et tenté d'écouler sur la place de Lille pour 15,000 francs de bijoux non contrôlés.

Un huissier saisi!

Où allons-nous? Voilà que les huissiers se mettent à se saisir entre eux?

M^e P..., huissier parisien, ne pouvant satisfaire à l'usage suranné de payer son terme, a vu ces jours derniers un de ses collègues, M^e L..., pratiquer, à la requête de son propriétaire, une saisie sur son mobilier.

M^e P... a aussitôt introduit un référé et le juge a accordé à M^e P... un délai de huit jours. Faute de paiement, le mobilier sera vendu.

La neige dans le Midi

On télégraphie de Perpignan:

« La neige tombe depuis deux jours sur le haut arrondissement de Prades; dans les cantons de Mont-Louis et de Saillagouse, la couche atteint un mètre de hauteur. Malgré cet amoncellement de neige, la diligence faisant le courrier entre Bourg-Madame et Prades a voulu effectuer le service entre Montlouis et Fontpélouse; sur une forte rampe, un tourbillon a saisi la diligence, les chevaux ont buté contre un monticule de neige et se sont abattus. Un cheval a été tué, les autres blessés; le cocher et les voyageurs n'ont eu aucun mal et ont pu rentrer à Montlouis difficilement en se frayant un chemin à travers l'épaisse couche de neige.

» Les communications sont interrompues avec la Cerdagne et l'Audorre. »

Au col de Puymaurens, la hauteur de la neige tombée atteint 3 mètres; au col de la Perche, elle est de 4 m. 50. On pense que le col de Puymaurens ne sera pas praticable avant le mois de mai.

Plus que le maximum

Dans quelques années

A Monsieur Malzac, député.

L'EXAMINATEUR, au candidat. — J'ai le regret de vous informer que vous êtes ajourné à la prochaine session.

LE CANDIDAT. — Permettez, je ne m'explique pas très bien votre sentence.

L'EXAMINATEUR. — Notre sentence n'a pas besoin d'être expliquée: vos réponses ont été d'une insuffisance vraiment excessive...

LE CANDIDAT. — Je me permettrai de la critiquer néanmoins. La qualité de mon examen n'a aucune importance en l'espèce... Me prenez-vous pour un sémiaariste ou pour un élève des Pères?...

L'EXAMINATEUR. — Je vous prie de ne pas mettre en doute l'impartialité du jury... Vous êtes un élève des écoles du gouvernement... Vous avez donc droit, selon la loi Malzac, au tiers du minimum de points requis pour l'admission, soit 10 sur 30... Comme vous avez eu des zéros pour toutes les parties du programme, il vous manque encore vingt points pour être reçu...

LE CANDIDAT. — Je ne suis pas du tout d'accord avec vous... Vos conclusions sont inexactes... La loi Malzac dit que pour bénéficier du... comment dirai-je?... du tiers laïque, oui, c'est bien cela... il faut avoir passé au moins les deux dernières années d'études dans les écoles du gouvernement... Or, il y a deux ans, je suis entré à Louis-le-Grand, d'où j'ai été renvoyé au bout de trois mois... Mes parents m'ont envoyé alors à Henri IV, où je ne suis resté que deux mois... On m'a dirigé aussitôt sur Saint-Louis, où le proviseur ne

Ne pouvant dénommer toutes les personnes qui s'étaient rendues à la cérémonie de deuil, nous nous bornerons à noter — en sollicitant le pardon de ceux que nous omettons par force majeure : MM. le marquis de Montequiou, comte de Dreux-Brézé, comte de Castellane, vicomte de Massacré, M. Henri Thiffoine, M. et M^{me} Girard Bouvet, M^{me} Gérard-Combiér, MM. Richard et Guionis, conseillers d'arrondissement, M. Lambert fils, un lieutenant délégué de l'Ecole de cavalerie; MM. Fabien Cesbron, Leroux, maire de Vivy, Raymond Girard, Palustre, Roffay, plusieurs officiers de la réserve et de l'armée territoriale, entr'autres MM. Cuau et Rossignol Le Roy, MM. les maires, adjoints, conseillers municipaux, fonctionnaires et officiers ministériels des communes avoisinant Montreuil et du canton;

MM. les membres du Conseil municipal de Montreuil, M. Fernay, directeur de la musique municipale, MM. les docteurs Davy et Gaudrez et la presque entière population de la ville, le P. de Coelbosquet, bénédictin de Saint-Maur, M. l'abbé Brisset, curé de Saint-Pierre à Saumur, l'abbé Gourdon de Longné, M. Sorin d'Ambillon, enfin, parmi les Saumurois, MM. Martin, Florisson, Rapaul, Cendre, Hnbert, Dagan, Prudhommeau, les délégués de l'*Harmonie Saumuroise*, la Direction et la Rédaction de l'*Avant-Garde* et de l'*Echo Saumurois*, etc., etc.

Puissent l'unanimité et la sincérité des regrets exprimés apporter une ombre de consolation à la noble famille si cruellement éprouvée.

CHEMELLIER

Aimable beau-père

Le 4^e janvier, le sieur Guesdier, propriétaire à Chemellier, informait M. le Maire qu'il venait de tuer — ou peu s'en fallait — son gendre Sibiril, carrier à Saint-Rémy-la-Varrenne, canton des Ponts-de-Cé, séparé, depuis 48 mois, de sa femme, fille de Guesdier, réfugiée chez son père, lequel Sibiril s'était inopinément présenté chez lui et l'avait menacé de le tuer. Une lutte s'étant engagée entre les deux hommes, Guesdier, s'armant d'une pioche, en avait porté deux coups sur le crâne de son gendre qui était tombé assommé.

M. le Maire vint constater l'accident, trouva le carrier sans connaissance et baignant dans le sang, et manda les sœurs qui prodiguèrent au blessé les premiers soins. Rappelé à la vie, Sibiril ne demanda qu'à s'en retourner chez lui et fut reconduit au chemin de fer.

La gendarmerie de Gennes ouvrit une enquête au cours de laquelle Guesdier reconnut les coups de pioche, « entendus », d'ailleurs, par des témoins qui disent avoir perçu le bruit du fer comme s'il eût cogné sur un corps dur. Quant à la femme Sibiril, elle déposa que, lorsqu'elle habitait avec son mari, celui-ci s'adonnait à la boisson et la battait continuellement; que, depuis sa retraite chez son père, le carrier était venu la relancer plusieurs fois, toujours ivre et la menaçait de la bouche; que ce jour-là elle avait été chercher Guesdier pour qu'il la défendit contre Sibiril; mais qu'elle ignorait les suites de la querelle.

Bris de clôture à l'église

Le matin du 1^{er} janvier, en se rendant à l'église, M. Musset, curé de Chemellier, constata la fracture de la fenêtre d'un cabinet d'aisances et de ses carreaux. A la sacristie, quatre vitres étaient également brisées. On suppose que les auteurs de ce méfait ont franchi le mur du cimetière environnant l'église; mais on n'a relevé aucune trace de pas ni d'escalade.

ANGERS

Dîner intime

Jeudi soir, M. Hermann Ligier, préfet de Maine-et-Loire, a offert à la Préfecture un dîner à MM. les Sous-Préfets et les membres du Conseil de préfecture; pour fêter sa décoration de la Légion d'honneur.

Agression nocturne

Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. le docteur Bichon revenait d'une soirée en compagnie de sa famille et de la famille Bernier, en passant par la rue Plantagenet et la place de la République. En traversant cette place on se distança un peu et M^{me} Bichon et M. Bernier père, se trouvant les derniers, étaient arrivés vers le milieu de la rue du Faisan quand un individu se présenta menaçant devant eux, apostrophant M^{me} Bichon.

M. Bernier demanda à cet homme ce qu'il voulait, en se tenant sur la défensive, et sa voix fut entendue par M. Bichon, qui était rendu sur le quai National. Il accourut aussitôt avec M. Bernier, son gendre.

Tous les deux fondirent sur l'inconnu juste au moment où il se disposait à frapper et, l'ayant maintenu solidement, il le conduisirent au bureau de police.

L'agresseur est un nommé B... maçon, croyons-nous, dont M. le docteur Bichon connaît la famille et ce triste personnage a semblé, avant-hier matin, assez confus quand il a su qui il avait attaqué.

M. Bichon, en effet, a droit à la reconnaissance de B..., auquel il avait, il y a quelques années, procuré un emploi très honorable.

M. Bichon, sachant que son agresseur était père de trois enfants, a demandé qu'il ne soit pas poursuivi et l'a fait relâcher.

Une aventurière

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné la nommée Camille Ruffier, dite de Kernovach, à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende pour abus de confiance et escroquerie.

Après avoir habité longtemps à Paris, où elle était parvenue à se créer de belles relations, cette femme avait fait de nombreuses dupes à Royan, Limoges, Bordeaux, Cannes, Poitiers, et enfin à Angers, où la justice vient de faire son œuvre.

Camille Ruffier, dite de Kernovach, a déjà subi plusieurs condamnations. Elle se disait femme des lettres et auteur de la *Neuvaine de Colette*.

Le vaccin du croup

Un grave cas de croup s'est déclaré chez un enfant de 3 ans, à Champdeniers (Deux-Sèvres), à côté d'une maison où un enfant venait de succomber à la maladie. L'asphyxie était menaçante. En moins de dix heures, l'injection de sérum a suffi pour conjurer tout danger.

Un méchant personnage

La gendarmerie de Châteaubriant a mis en état d'arrestation le nommé Auguste Malnoë, 24 ans, meunier, né à Segré (Maine-et-Loire), actuellement sans domicile fixe.

Cet individu, inculpé de mendicité et vagabondage, s'est en outre rendu coupable du fait suivant: Voulant se venger de son ancien maître, Jules Gatineau, meunier au Bois-Begnier, en la commune de Noellet, canton de Pouancé (Maine-et-Loire), il a tué, le 27 décembre dernier, un cheval lui appartenant, auquel il a coupé la gorge, les oreilles et la langue, arraché les mâchoires, brisé une cuisse, ouvert le cœur et sorti les entrailles.

M. Gatineau avait signalé aux gendarmes la présence de Malnoë à Châteaubriant. Ce dernier a avoué le fait qui lui était reproché.

Nos marchés

Voici quels ont été, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les prix du blé, de l'orge et de l'avoine sur les principaux marchés du Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la région tout entière.

Angers, blé, les 100 kil., 17 fr. 75 à 18 » ; orge, les 100 kil., 12 » à 12 50 ; avoine, les 100 kil., 16 ». — Saumur, 47 50 à 17 75 ; 12 50 à 12 75 ; 16 25 à 16 50. — La Rochesur-Yon, 18 35 ; 44 » à 16 » ; 47 à 17 55 ; — Nantes, 47 25 à 18 » ; 41 50 à 14 » ; 15 20 à 13 70. — Poitiers, 17 50 ; orge, 13 50 ; avoine, 15 » à 15 55. — Niort, 17 25 ; 13 50 ; 15 25 à 16 ». — Tours, 17 » à 17 50 ; 12 90 à 18 45 ; 15 » à 16 ». — Bléré, 45 » à 16 25 ; 43 65 à 14 60 ; 14 » à 15 ».

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 4 janvier. — Frédéric-Charles-Marcel Jouanne, rue d'Alsace, 5.

DÉCÈS

Le 4 janvier. — Emile-François-Eugène Bonaventure, époux de Joséphine-Marie-Lucie Chaperon, 26 ans, chapelier, rue Notre-Dame, 109.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

Prime musicale gratuite

Nous sommes heureux d'annoncer que, pour faire connaître ses œuvres à notre clientèle, la maison d'édition A. Danvers, de Paris, vient de consentir par traité à offrir gratuitement à tous nos lecteurs une magnifique prime musicale. D'une valeur de 40 francs environ à prix marqués, cette belle collection se compose de 8 à 10 morceaux détachés (piano ou piano et chant), très bien édités et dus à nos meilleurs compositeurs (Leybach, Verdi, Schmoll, Ketterer, Guérou, Luigini, de Ménil, etc.).

Pour recevoir franco à domicile cette jolie prime, il suffit à nos lecteurs d'adresser à M. A. Danvers, éditeur, 10, rue d'Hauteville, Paris, cette annonce découpée avec la somme de 1 fr. 50 pour le port, l'emballage et tous frais.

Pour toutes réclamations sur le service de la poste ou erreurs quelconques au sujet de cette prime, écrire directement à la maison A. Danvers.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience des 28 décembre 1894 et 4 janvier 1895

A l'audience du 28 décembre, le sieur D..., poursuivi pour vol de vin à Gennes et pour escroqueries commises dans plusieurs hôtels de Saumur, a été condamné à six mois de prison.

Hier, 4 janvier, venait l'affaire LEPERDRIEL CONTRE L'OCTROI DE SAUMUR. M. Leperdriel, entrepreneur de la nouvelle gare, est condamné à cent francs d'amende, et à la confiscation des matériaux saisis, ou, s'il préfère prendre livraison desdits matériaux, au paiement d'une somme de 4.700 fr. représentant le montant des droits esquivés.

A la même audience, pour la RIXE DE LA RUE SAINT-NICOLAS, Favelle et le cavalier Véron — ce dernier déjà impliqué il y a 45 jours dans l'évasion de la folâtre Clémence Laballe — ont été condamnés tous deux à six jours de prison.

BULLETIN FINANCIER

4 janvier 1895.

La façon subite dont le marché s'est trouvé hier subitement privé des disponibilités sur lesquelles il avait l'habitude de compter pour opérer ses reports demeure inexplicable sinon inexplicable. Tel un convive assis à une table abondante se voit tout à coup privé de pain. Il a tout au moins le droit de s'étonner.

A consulter la cote, l'accident est réparé et les cours n'indiquent aucune défaillance. Nos rentes, sans grande animation, ont regagné les quelques centimes perdus.

Quant à l'Extérieure dont nous parlons beaucoup parce qu'elle fait beaucoup parler d'elle, elle continue à grandir comme tout bon Espagnol et s'avance pour la journée de 0,60 centimes.

Le Suez a repris ses plus hauts cours.

Tous les établissements de crédit sont fermés. Ils savent mieux que personne que l'argent est abondant et on escompte pour chacun

d'eux les affaires importantes dont l'écllosion est prochaine.

Très bonne tenue des fonds internationaux.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

RÉUSSITE ÉCLATANTE

Que d'efforts on a fait pour sauver la beauté, Pour rendre au teint l'éclat, la fraîcheur, la jeunesse ! Le savon du Congo, le meilleur qu'on connaisse, A le charme vainqueur et l'efficacité.

M^{me} de L., au savonnier Victor Valsler.

— Eh bien, mon pauvre vieux, dit ironiquement à Falempin un de ses amis, j'ai scruté à l'*Officiel* la liste des nouveaux chevaliers... Il paraît que ce n'est pas encore pour cette année, ta nomination ?

— Je n'y comprends rien ! Au ministère, on m'avait pourtant promis le ruban rouge.

— Le voilà passé au bleu !

En correctionnelle :

Le président. — Accusé, vous reconnaissez bien avoir dérobé ce livre à l'étalage d'un libraire ?

L'accusé. — *Oui, mon président*, mais c'est un *Guide*, et c'était pour mieux me conduire.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2

Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

LUNDI 7 JANVIER 1895

Représentation populaire

Moitié prix à toutes les places

UNE REPRÉSENTATION DE :

Les Deux Orphelines

Drame en 8 actes, par MM. Dennery et Cormon.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaufort, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge. Sans opium, morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. bépôts dans les Pharmacies.

A VENDRE

UN ANE AVEC SES HARNAIS

S'adresser à M. CHARPENTIER, à la Martinière, près Alfornes.

AVENDRE

Un Cheval bai, 6 ans

S'adresser quai de Limoges, 55, Saumur.

La Nationale

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie.

Assurances : Vie entière, Mixtes, Termes fixes

Rentes Viagères

S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, 9, rue de l'Ancienne-Messagerie.

MONITEUR DES RENTIERS

Journal financier, de 16 pages, paraissant le dimanche

Renseignements sur toutes les valeurs

2 francs par An

32, passage Saulnier, PARIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

